



# La Lettre des HCC

## Le renouvellement général de la Commission Médicale d'Établissement (Mme A. ZOELLER)

La **communauté médicale des HCC** a été invitée en 2015 à procéder au **renouvellement de ses représentants en Commission Médicale d'Établissement (CME)**.

La CME est composée de **6 collèges, dont 4 constitués par la voie de l'élection** :

Collèges	Mode de désignation	Titulaires
Collège 1: Chefs de Pôle	Membres de Droit	13
Collège 2: Représentants des responsables des structures internes, services ou unités fonctionnelles	Élection	22
Collège 3: Représentants des praticiens titulaires	Élection	33
Collège 4: Représentants des personnels temporaires ou non titulaires et des personnels contractuels ou exerçant à titre libéral	Élection	5
Collège 5: Représentants des sages-femmes	Élection	2
Collège 6: Représentants des internes	Désignés par le Chef d'Établissement	3
	<b>TOTAL</b>	<b>78</b>



### Qu'est ce que la CME?

La CME est une **instance consultative** qui **représente les personnels médicaux** de l'établissement.

Associée à toutes les décisions importantes, elle joue notamment un rôle majeur dans **l'élaboration et la mise en œuvre du projet médical de l'établissement**.

La CME contribue par ailleurs à **l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité** et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.



M. le Dr WOEHL, Président de la CME

L'ensemble des collèges électifs a pu être **constitué lors du premier tour de scrutin** organisé le 5 novembre 2015. La CME constitutive s'est réunie le 10 décembre 2015.

Lors de cette séance, il a été procédé aux élections **des représentants de la CME** dans les différentes instances des HCC.

Monsieur **le Dr Jean-Marie WOEHL**, PH en Médecine Interne, **a été réélu Président de la CME** pour un nouveau mandat de 4 ans.

Il est assisté dans ses fonctions par Monsieur **le Dr Stephan GEISS**, Chef du Pôle Femme, Mère, Enfant, **élu en qualité de Vice-Président**.

Ont par ailleurs été élus en qualité de représentants de la CME :

- MM les **Drs MICHEL et MATYSIAK**, pour siéger au Conseil de Surveillance
- M. le **Dr ZINK**, pour siéger au Comité Technique d'Établissement
- Mme le **Dr ESSNER**, pour siéger à la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques
- MM les **Drs HELLER et VUILLEMET**, pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- MM les Drs **ANDRE, AUCOUTURIER et CHOIGNOT** pour siéger au sein de la Commission d'Activité Libérale.

Le premier trimestre 2016 est quant à lui consacré au **renouvellement des commissions issues de la CME et du CCQR**, dans le cadre de la **mise en œuvre de la politique qualité et de la gouvernance de l'établissement**.



M. le Dr GEISS, Vice-Président de la CME





A l'occasion de la **Semaine de la Sécurité des Patients 2015**, qui s'est déroulée aux HCC du 23 au 27 novembre 2015, une **expérience de simulation** a été proposée pour **sensibiliser les professionnels aux risques associés aux soins**.

**La chambre des erreurs** a permis d'éveiller l'intérêt de **l'ensemble des acteurs de la chaîne de soins** autour du risque médicamenteux, de l'hygiène hospitalière, de l'identitovigilance, et de la pharmacovigilance, et de rappeler l'importance de déclarer un évènement indésirable le cas échéant.

Cet atelier de simulation était animé par **Mme le Dr KAATZ, Responsable de la Qualité de la prise en charge Médicamenteuse**, et par un binôme pharmacien/hygiéniste médical et/ou paramédical. Un débriefing permettant de **rappeler les bonnes pratiques** a fait suite au relevé des erreurs identifiées dans la chambre.

Cette animation, proposée **sur les 3 sites des HCC, a rencontré un franc succès:**

- **168 professionnels accueillis à l'Hôpital Pasteur**, au sein du service d'Ophtalmologie.
- Sur le site du CPA, **la chambre des erreurs a accueilli 44 personnes**.
- **Au Parc, 21 professionnels** sont venus tester leurs connaissances.

**Merci à tous les professionnels**, médicaux et non médicaux d'avoir renouvelé l'intérêt porté à la démarche.

### Animation « Soins des mains » au CPA (M. G. BORHAUER)



Chaque année, les élèves de **l'Institut de Formation des Aides Soignants** des Hôpitaux Civils de Colmar élaborent et conduisent un projet dans le cadre de leur formation.

En 2015, les élèves Aides-soignants ont proposé **une animation « soin des mains », adressée à des personnes âgées** ne pouvant habituellement pas participer aux animations de par leur état de santé, et effectuée en partenariat avec trois établissements : **le CPA (les Iris), la Résidence Hospitalière de la Weiss à Kaysersberg et l'EHPAD de l'hôpital Loewel à Munster**.

Le mardi 15 septembre, chaque établissement a accueilli un groupe de 20 élèves, accompagnés par leurs formateurs, Mme BASCHMIDT, Mme BEITZ et M. FRIEH.

En collaboration avec les cadres et les animatrices des trois structures, **les élèves ont chacun pris en charge les résidents pour réaliser un soin des mains d'une durée d'1h à 1h30**.

Véritable **moment d'échange**, ce soin vise à stimuler ou à **maintenir les aptitudes sensorielles** des personnes.

Mme RIHON, responsable de la formation, s'est rendue dans les 3 établissements pour constater la réussite du projet.

A l'issue du soin, tous les résidents, les élèves et les animatrices se sont retrouvés en salle à manger pour **partager un moment convivial** autour d'un goûter.

### Le CGOS, mode d'emploi (Mme F. JEHANNO)

Les actions et prestations proposées par le Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (billetterie, vacances, fête de Noël des enfants, études-éducation-formation, perte de salaire, catalogue vacances, etc.) sont accessibles aux agents hospitaliers titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels et apprentis ayant 6 mois d'ancienneté effective.

**Pour en bénéficier, les agents doivent obligatoirement constituer ou mettre à jour leur dossier CGOS pour l'année 2016.**

Les agents ayant des enfants d'âge scolaire ou universitaire (du CP aux études supérieures) et qui souhaitent obtenir le bénéfice des prestations à ce titre, sont invités à noter que **la date limite d'envoi du dossier dans l'enveloppe fournie, à l'adresse indiquée et suffisamment affranchie, est fixée au 30 avril 2016, le cachet de la poste faisant foi**. Les dossiers envoyés incomplets ou réceptionnés après cette date limite entraîneront malheureusement le rejet des demandes de prestation afférentes.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

**Mme BAUMANN**, correspondante CGOS des Hôpitaux Civils de Colmar

**Bâtiment 28, 1er étage, bureau 123**

**Poste 24021.**



### La rétrospective des artistes



Les **artistes ayant exposé leurs oeuvres** en 2015 aux HCC seront mis à l'honneur à l'occasion d'une exposition « **Rétrospective** » qui se déroulera:

**Du 11 avril au 6 mai 2016**

**Service de MPR**

**Bâtiment 38B - Rez de chaussée**

**Venez nombreux!**